



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SUR L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19)

La pandémie du « coronavirus disease 19 / maladie à coronavirus 2019 », en acronyme COVID-19, est une crise sanitaire mondiale qui touche notre pays depuis le 02 mars 2020.

Sur proposition du Comité national de Gestion des Épidémies (CNGE), Monsieur le Président de la République a pris des mesures importantes visant à empêcher la propagation du virus. La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) s'est entièrement appropriée ces mesures et plusieurs dispositions ont été prises pour s'y conformer sur l'ensemble des sites qui relèvent de sa compétence.

En effet, pour faciliter au personnel et aux usagers le respect des recommandations des services sanitaires, plusieurs mesures préventives ont été prises ou sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit notamment de la dotation des services en gel hydroalcoolique, de la désinfection des locaux de la DGID, de la fourniture de gants et masques aux agents préposés à l'encaissement, de l'acquisition de thermoflashs pour mesurer la température corporelle de tous les individus avant de les autoriser à accéder aux différents sites de la DGID, etc.

Ces dispositions, même si elles peuvent être source de désagréments, visent à préserver la bonne santé de tous. Comptant sur la bonne compréhension des usagers, la DGID adresse au personnel et à tous les usagers les prescriptions complémentaires ci-après :

- éviter les contacts physiques et respecter la distanciation sociale demandée (un mètre au minimum) ;
- se laver les mains ou les aseptiser avec du gel hydroalcoolique avant d'entrer dans les locaux de la DGID ;
- éviter ou limiter les déplacements dans les services de la DGID, sauf lorsqu'ils sont indispensables, et privilégier les prises d'information par téléphone, notamment via le centre d'appel **818 00 11 11** ;
- arrêter les activités de terrain, notamment les recensements entamés, jusqu'au 14 avril 2020 ;

Enfin, le Directeur général a initié une action interne de collecte de fonds, pour inciter le personnel, à titre individuel ou à travers les amicales et associations, à se joindre à l'élan de solidarité nationale (FORCE-COVID-19).